



## ***Mairie d'Aumont en Halatte***

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Tel : 03.60.46.18.84

---

*Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis*

---

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 07 avril 2018 s'est réuni lundi 16 avril 2018 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Mesdames DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, CORMARY, JAUNET  
Messieurs MARVILLE, PALMER, GRATTIERI, GROSPIRON

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames DIVAY (pouvoir à Mme Del Rio), CARTON (pouvoir à Mr Palmer),  
BOUTOILLE (pouvoir à Mme Fievet-Bauden)

Monsieur ROTHER (pouvoir à Mme Jaunet)

#### **ABSENTS :**

Madame DENIS  
Monsieur COURSIMAULT

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

En début de séance, Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Vote d'une décision modificative sur le budget principal

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout à l'ordre du jour.

#### **1/Désignation du secrétaire de séance**

Christel JAUNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **2/ Approbation du compte-rendu du 12 mars 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 12 mars 2018.

#### **3/Approbation du Compte Administratif 2017 du budget « Eau et Assainissement »**

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur PALMER, doyen d'âge présente le compte administratif eau et assainissement de l'année écoulée qui donne les résultats suivants :

Le résultat de clôture 2017 présente un excédent global de 160 031.27 €, compte tenu des résultats par section suivants :

- Dépenses d'investissement 26 884.06 €
- Recettes d'investissement : 17 205.00 €
- Dépenses d'exploitation : 7 749 €
- Recettes d'exploitation : 116 620.65 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 Eau et assainissement de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

#### **4/ Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget Eau et Assainissement**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2017 Eau et assainissement du comptable du Trésor public.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget eau et assainissement d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 Eau et assainissement de Monsieur le Trésorier Municipal.

#### **5/ Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2017 du comptable du Trésor Public.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier Municipal.

#### **6/Affectation des résultats 2017 au budget Eau et assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement fait ressortir un excédent de fonctionnement de 177 092.90 € qu'il convient d'affecter :

- Pour la somme de 24 941.91 € à la section d'investissement de 2018
- Pour la somme de 152 150.90 € à la section de fonctionnement de 2018

Madame le Maire propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Eau et Assainissement comme énuméré ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 comme proposé par Madame le Maire.

### **7/Vote du budget Eau et Assainissement 2018**

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2018.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- Section exploitation : un total de 518 747.99 €
- Section investissement : un total de 4 313 205.91 €

-

Le budget investissement prévoit la poursuite des études concernant l'assainissement collectif et le début des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2018.

### **8/Fixation de la surtaxe communale sur l'eau**

Madame le Maire propose de laisser la surtaxe communale au prix actuel. Celle-ci sera revue si nécessaire à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de laisser le taux de redevance à 4.15 €/m<sup>3</sup>.

### **9/Fixation des 4 taux d'imposition 2018**

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition de Mme le Maire

Madame le Maire propose de ne pas augmenter en 2018 les taux d'imposition fixés en 2017.

Les taux restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.91 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 30.74 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 20.88 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2018.

### **10/Proposition d'achat d'un véhicule technique**

Depuis ces dernières années, la petite camionnette de la Mairie est régulièrement en panne et les factures sont de plus en plus onéreuses. Le dernier devis est de plus de 2 500 €, nous avons donc regardé la possibilité d'acheter un autre véhicule. Nous avons une proposition de Renault pour un Kangoo Express neuf à 14 059,76 € et la reprise du Piaggio à 1 259,76 € soit un montant à régler de 12 800 €.

A l'unanimité, le conseil décide d'accepter la proposition de Renault.

**11/Vote de la Décision Modificative n° 1 du budget principal**

Afin de régler l'achat du Kangoo, Madame le Maire propose la décision modificative suivante au budget principal investissement :

Débit de 13 000 € du compte 2151

Crédit de 13000 € au compte 21571

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.

Christel JAUNE



C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
	C. PALMER	A. ROTHER	